

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FICOMMERCE

SCPI au capital de 359 808 570 € au 31 décembre 2014
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
337 633 861 R.C.S. NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015
statuant sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société FICOMMERCE, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 16 juin 2015 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Fixation du capital au 31 décembre 2014 ;
2. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes ;
— Approbation des comptes de l'exercice 2014 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports ;
3. Quitus à la Société de Gestion ;
4. Quitus au Conseil de Surveillance ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
6. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2014 ;
7. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier ;
8. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier ;
9. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI ;
10. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance ;
11. Désignation de douze membres au Conseil de Surveillance ;
12. Pouvoirs.

TEXTE DES RÉOLUTIONS

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale arrête le capital social au 31 décembre 2014 à 359 808 570 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

QUATRIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

CINQUIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 1 136 413,61 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

– le bénéfice de l'exercice s'élève à	28 795 917,89 €
– auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	1 594 449,41 €
– formant ainsi un bénéfice distribuable de	30 390 367,30 €

1^o/ décide de répartir une somme de 27 493 314,12 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après affectation de la somme de 1 302 603,77 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 2 897 053,18 €.

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

SIXIÈME RÉSOLUTION. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

– Valeur comptable :	431 300 806,33 €, soit 183,40 € par part
– Valeur de réalisation :	469 934 538,60 €, soit 199,83 € par part
– Valeur de reconstitution :	564 163 797,31 €, soit 239,90 € par part

SEPTIÈME RÉSOLUTION. — Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

HUITIÈME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale renouvelle l'autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder, dans le cadre de l'article R.214-157 du Code Monétaire et Financier et après consultation du Conseil de Surveillance, à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Elle l'autorise également à effectuer, pour les besoins de la gestion du patrimoine, des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Les présentes autorisations sont valables pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

NEUVIÈME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 25 % maximum de la capitalisation arrêtée au dernier jour du trimestre écoulé (étant entendu que la capitalisation est égale au nombre de parts émises au dernier jour du trimestre écoulé multiplié par le prix de souscription au dernier jour du trimestre écoulé), en tenant compte des emprunts d'ores et déjà en cours.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

DIXIÈME RÉSOLUTION. — L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice 2015, à un montant inchangé de 1 250 € par membre. Les membres du Conseil pourront, en outre, prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

ONZIÈME RÉSOLUTION — L'Assemblée Générale approuve l'élection de douze membres au Conseil de Surveillance et ce pour une durée de trois années, conformément à l'article 20 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'Assemblée Générale décide que seront élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Associés sortants se représentant
(par ordre alphabétique)

AFI.ESCA – Société Anonyme
548 502 517RCS STRASBOURG- APE 6511Z
Siège social : 2 Quai Kléber – BP 30441 – 67008 STRASBOURG
Représentée par Monsieur Jean-Claude JEGOU
Détenant 59 780 parts

ASSURANCES CREDIT MUTUEL NORD VIE – Sigle ACMN-VIE – Société Anonyme
412 257 420RCS PARIS- APE 6511Z
Siège social : 9 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 PARIS
Représentée par Monsieur Pierre-Henri SACHE
Détenant 27 144 parts

BTP PREVOYANCE – Association
Siège social : 7 rue du Regard – 75006 PARIS
Représentée par Monsieur Claude GALPIN
Détenant 47 555 parts

CARDIF ASSURANCE VIE –
Enseigne : AEP – ASSURANCE EPARGNE PENSION - Société Anonyme
732 028 154 RCS PARIS - APE 6511Z
Siège social : 1 boulevard Haussmann – 75009 PARIS
Établissement secondaire : 76 rue de la Victoire – 75009 PARIS
Représentée par Monsieur Gilles SAINTE-CATHERINE
Détenant 85 947 parts

Monsieur Eric GERNER - 63 ans - Demeurant à CHATOU (78)
Détenant 20 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Conseil financier et immobilier depuis deux ans
Précédemment, Responsable stratégie / risques au sein de la direction immobilier et hôtellerie d'un Groupe bancaire

Monsieur Jean-Claude LEFEVRE - 71 ans - Demeurant à CHATOU (78)
Détenant 1 137 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Gérant de société - retraité

Monsieur Michel MANI - 59 ans - Demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92)

Détenant 1 332 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Directeur de sociétés

Monsieur Antoine PATTE - 53 ans - Demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)

Détenant 1 616 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Directeur commercial dans le secteur de l'informatique

SNRT - Société Nouvelle de Réalisations Techniques – Société Anonyme

619 200 728 RCS BORDEAUX- APE 6420Z

Siège social : 23 Parvis des Chartrons – 33074 BORDEAUX CEDEX

Représentée par Monsieur Dominique CHUPIN

Détenant 3 920 parts

Associés faisant acte de candidature

(par ordre alphabétique)

AAAZ - société civile immobilière

490 714 458 RCS VERSAILLES - APE 6820B

Siège social : 2, Allée de Marivel – 78000 VERSAILLES

Représentée par Madame Joëlle BLANC

Détenant 38 parts

APPSCPI - Association

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

Détenant 14 parts

Monsieur Christian BOUTHIE - 67 ans - Demeurant à GOURDON (46)

Détenant 58 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Vétérinaire en retraite

Monsieur Guy FAUCHON - 61 ans - Demeurant à GRANVILLE (50)

Détenant 75 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Expert-comptable et Commissaire aux comptes en retraite

J. VAN DYK - société civile immobilière

801 237 801 RCS NANCY - APE 6820B

Siège social : 14, Allée des Poiriers – 54520 LAXOU

Représentée par Monsieur Henri TIESSEN

Détenant 818 parts

Monsieur Henri-Jacques NOUGEIN - 68 ans - Demeurant à LYON (69)

Détenant 150 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Docteur d'État en droit - Président honoraire du Tribunal de Commerce de LYON

Monsieur Thierry UNAL - 50 ans - Demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE (92)

Détenant 100 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Ancien Fonctionnaire de police

Monsieur Patrick WASSE - 52 ans - Demeurant à MIGENNES (89)

Détenant 12 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :

Adjoint au Directeur des opérations dans une société de services

DOUZIÈME RÉOLUTION. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1502297